

Bilan des actions menées en 2016/2017

Contrats, études et animations

Études et suivis

Suivi Chauves-souris :

Durant l'été, un inventaire des gîtes de reproduction a été réalisé. Ainsi, le bâtiment du camping de Barjac a été exploré sans qu'une colonie y soit trouvée, mais seulement quelques individus et de nombreux indices de passage. Tous les autres gîtes potentiels connus (combles, églises, caves) ont été suivis, sans qu'aucune nouvelle colonie n'y soit observé.

Une étude a été menée par l'ALEPE afin de faire un inventaire des espèces rencontrées mais principalement dans le but de retrouver, via la pose d'émetteurs, de nouveaux gîtes de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire. Un retour sur cette étude sera réalisé lors du comité de pilotage de 2018.



Pose d'un émetteur sur un Petit Rhinolophe

Fréquentation des cavités :

Depuis plusieurs années, la fréquentation de chaque cavité des sites Natura 2000 est suivie afin d'évaluer l'impact. Depuis plusieurs années, de nombreux spéléologues ont été formés à la reconnaissance des chauves-souris afin d'apporter des informations supplémentaires lors de leurs sorties hivernales. Ainsi, les fiches de suivi des cavités ont été modifiées pour favoriser ces échanges d'informations.

En complément, des fiches d'aide à l'identification des espèces hibernant dans les grottes du site ont été réalisées et diffusées aux encadrants de certains clubs lozériens.



Pour découvrir les autres suivis, études et animations, n'hésitez à consulter le site internet barjac-blanquets.n2000.fr

Les contrats Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'Etat et le propriétaire d'une parcelle ou d'un bâtiment inclus dans un site Natura 2000, et concerné par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le document d'objectif du site.

Le contrat permet de **financer des actions (entretien, travaux) en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**. Le coût de ces actions est évalué au montage du contrat (sur la base d'une grille nationale, de devis) et pris en charge par l'Union Européenne et l'État principalement.

Il existe deux types de contrats non agricoles : les contrats **forestiers** et les contrats **ni-agricoles ni-forestiers**.

Processus de contractualisation :



Exemples de contrats :



Restauration et plantation de haie



Entretien de pelouses à orchidées



Création d'un gîte à Chauves-souris

Pour plus d'informations sur les contrats, contactez le chargé de mission

Contact

barjac-blanquets.n2000.fr

Martin DELAUNAY, chargé de mission
04 66 47 68 49
martindelaunay@assoterresdevie.fr



Conception: ATDV. Imprimé sur papier recyclé par Imprimerie des 4. Crédits photographiques: ATDV/M. DELAUNAY



NATURA 2000

Falaises de Barjac

Balsièges

Barjac

Cultures

Esclanèdes

Lettre de liaison n°14 décembre 2017

Editorial

2017 fut une année particulière pour le site Natura 2000 Falaises de Barjac. En effet, suite aux récentes réformes territoriales, le portage du site a été repris par la Communauté de Communes Cœur de Lozère, et le site Causse des Blanquets n'est plus associé au site Falaises de Barjac. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, l'animation s'est effectuée uniquement autour de Barjac.

Cette 14^{ème} lettre vous présente le bilan de la contractualisation agricole mise en place depuis 2015 dans le cadre du PAEC Vallée du Lot et dresse un bilan partiel et synthétique des actions, études et animations menées en 2016 et début 2017.

Vous trouverez également un rappel sur les possibilités de contrats Natura 2000.

N'hésitez pas à contacter l'animateur si vous souhaitez consulter les rapports d'études et d'activités plus détaillés ou si vous souhaitez avoir plus d'information sur un sujet en particulier.

Bonne lecture !

Christian SAINT-LEGER
Adjoint au maire de Barjac
Président du comité de pilotage

Sommaire

Editorial 1

Bilan du PAEC Vallée du Lot 2015/2017
Contrats agricoles Natura 2000..... 2-3

Bilan des actions menées en 2016/2017
Contrats, études, animations..... 3-4

Point technique sur les contrats
Les contrats non agricoles..... 4

Point technique

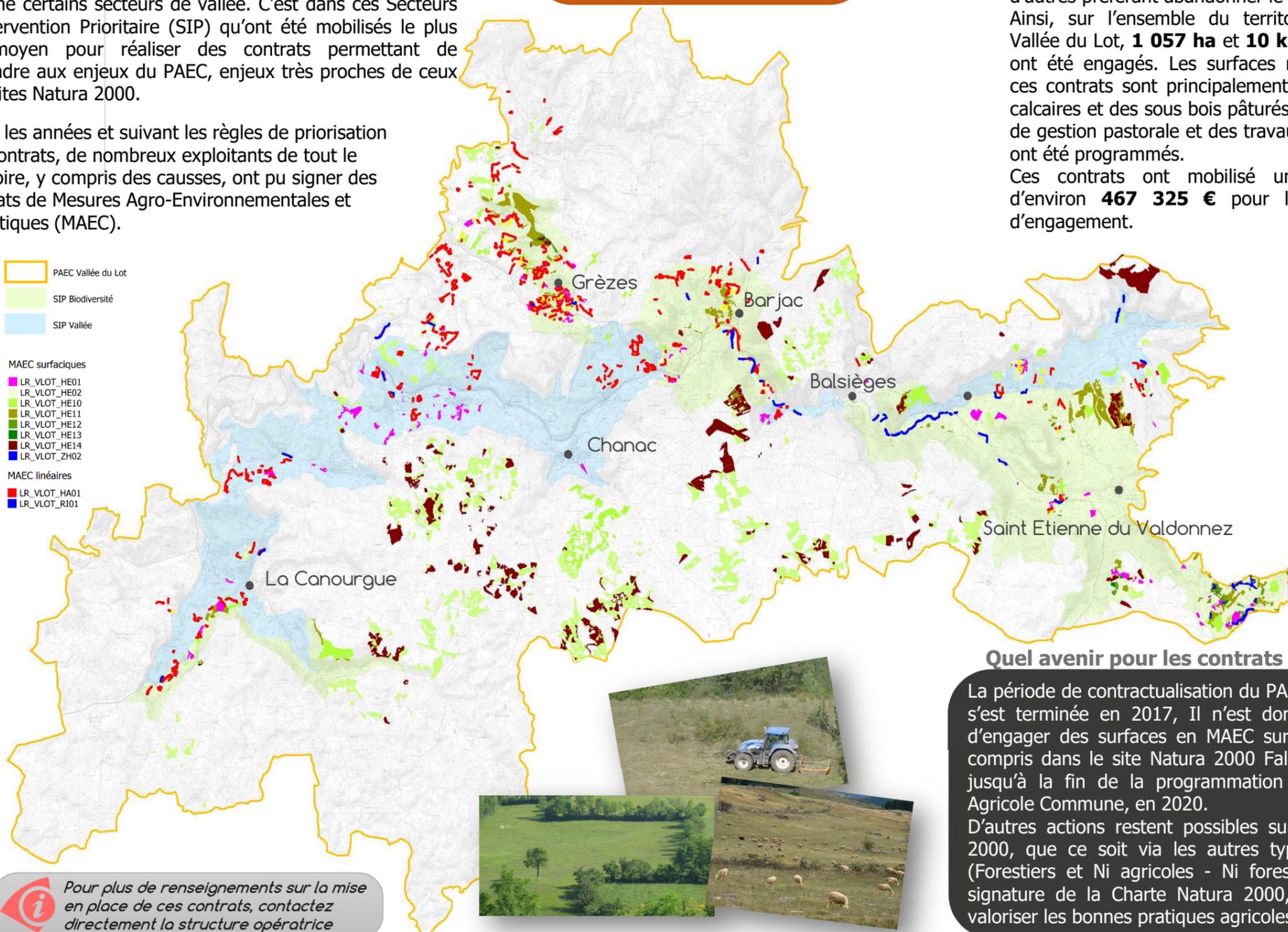
Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Vallée du Lot

Un territoire au-delà des sites Natura 2000

Le PAEC Vallée du Lot a été initialement monté par la Communauté de Communes du Valdonnez sur 20 communes de la vallée du Lot. Ce nouveau territoire permettait alors d'ouvrir la contractualisation au-delà des 4 sites Natura 2000 de la Vallée : Valdonnez, Falaises de Barjac, Causse des Blanquets et Vallon de l'Urugne. Ces sites sont tout de même restés des sites prioritaires, tout comme certains secteurs de vallée. C'est dans ces Secteurs d'Intervention Prioritaire (SIP) qu'ont été mobilisés le plus de moyen pour réaliser des contrats permettant de répondre aux enjeux du PAEC, enjeux très proches de ceux des sites Natura 2000.

Selon les années et suivant les règles de priorisation des contrats, de nombreux exploitants de tout le territoire, y compris des causses, ont pu signer des contrats de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

- PAEC Vallée du Lot
- SIP Biodiversité
- SIP Vallée
- MAEC surfaciques
 - LR_VLOT_HE01
 - LR_VLOT_HE02
 - LR_VLOT_HE10
 - LR_VLOT_HE11
 - LR_VLOT_HE12
 - LR_VLOT_HE13
 - LR_VLOT_HE14
 - LR_VLOT_ZH02
- MAEC linéaires
 - LR_VLOT_HA01
 - LR_VLOT_RI01



Bilan de 3 années de contractualisation :

50 contrats signés sur l'ensemble du territoire

3 073 ha engagés (90% de la surface prévues)

79 km de haies et ripisylves

1 449 364 € engagés

Les contrats agricoles en 2017

Cette année, la contractualisation était ouverte à tous les exploitants du territoire, les surfaces en SIP restant prioritaires en cas de dépassement d'enveloppe. De nombreux agriculteurs ont manifestés leur intérêt pour la mise en place de MAEC sur leur exploitation. Après plusieurs réunions d'information, formations et temps d'appui technique aux exploitants pour la réalisation des diagnostics, **13 agriculteurs** ont finalisé leur contrat, d'autres préférant abandonner le projet.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire du PAEC Vallée du Lot, **1 057 ha** et **10 km** de linéaires ont été engagés. Les surfaces retenues dans ces contrats sont principalement des pelouses calcaires et des sous bois pâturés, où des plans de gestion pastorale et des travaux d'ouverture ont été programmés.

Ces contrats ont mobilisé une enveloppe d'environ **467 325 €** pour les 5 années d'engagement.

Sensibilisation - animations

Animation scolaire :

En septembre, le chargé de mission Natura 2000 du Valdonnez est intervenu auprès des adultes étudiants du lycée agricole de Marvejols. Ainsi, les différents aspects théoriques et réglementaires propres à Natura 2000 ont pu être abordés. Ensuite, une présentation du site, des espèces et des habitats d'intérêt communautaire a permis une meilleure compréhension des enjeux du site et des modes de gestion adaptés.

Plusieurs temps d'animation ont également été mis en place avec le Lycée Peytavin de Mende sur la thématique des Chauves-souris, et plus précisément sur les mécanismes de l'hibernation. Dans l'hiver, une sortie a été organisée avec quelques élèves et leurs professeurs afin de mettre en place une petite étude sur les variations thermiques des chauves-souris pendant le passage des spéléologues en hiver.

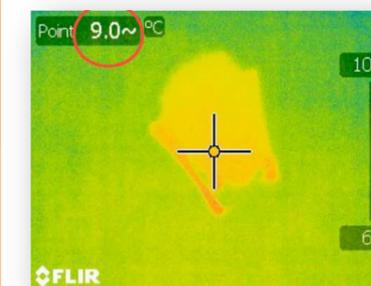


Photo thermique d'une Chauve-souris en hibernation

Source : Lycée Emile Peytavin - Mende

Animation publique :

Sortie orchidées

Suite à l'étude réalisée par l'ALEPE en 2015 et 2016, l'animateur du site a proposé une sortie sur le thème des orchidées sauvages des pelouses calcaires du site. Ainsi, à l'occasion de la Fête de la Nature, une ballade a été organisée pour présenter pelouses calcaires d'intérêt communautaire de Barjac et toutes les orchidées rencontrées.



Quel avenir pour les contrats agricoles ?

La période de contractualisation du PAEC Vallée du Lot s'est terminée en 2017, Il n'est donc plus possible d'engager des surfaces en MAEC sur ce territoire, y compris dans le site Natura 2000 Falaises de Barjac, jusqu'à la fin de la programmation de la Politique Agricole Commune, en 2020.

D'autres actions restent possibles sur le site Natura 2000, que ce soit via les autres types de contrats (Forestiers et Ni agricoles - Ni forestiers) ou via la signature de la Charte Natura 2000, permettant de valoriser les bonnes pratiques agricoles et autres.